



< <http://www.paysantarnais.com/actualites> >
10 novembre 2011

Source: [L'Auvergne Agricole](#)
Bénédicte Boissier et Magali Bouleau



Chambre d'agriculture 63 Session d'automne : LES ÉLUS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE S'EXPRIMENT SUR LEURS ATTENTES

Les élus ont débattu sur les problèmes liés à la sécheresse, aux prédateurs. Ils ont pris connaissance des actions menées en faveur de l'installation et de la transmission des exploitations. (1)

Les élus, à la suite du compte rendu des actions, passées et à venir, donné par la directrice de la Chambre d'agriculture, ont demandé des précisions sur l'étude qui débute sur le bassin versant du Lembronnais en Limagne Sud.

L'étude sur le Lembronnais

«Les analyses du captage lié à ces eaux montre un problème de pollution.» Gérard Renard, président de la Chambre d'agriculture face à cette problématique, qui met en cause plusieurs acteurs (SNCF, particuliers...) a souligné que «l'agriculture se trouvant également concernée», il a été décidé de procéder à un travail de fond: détection des problèmes, mise en place de mesures appropriées. Deux ingénieurs recrutés en contrat à durée déterminée sont en charge de cette mission.

Alain Tridon, directeur de la Direction départementale des Territoires (DDT) a relevé : «il est indispensable que la Chambre d'agriculture apporte son expertise. Votre travail va permettre d'y voir plus clair.»

Les problèmes liés à la sécheresse

Le directeur de la DDT représentant du Préfet, a ensuite répondu à l'interrogation sur les aides liées aux problèmes de sécheresse, et fait le point sur la procédure calamité. Il en ressort que la procédure calamité ne peut se faire qu'à la fin du cycle fourrager, soit maintenant. Mais en 2011 l'Etat a travaillé par anticipation, en faisant une reconnaissance provisoire, validée par le comité national des Calamités du 28 juillet. Le dossier définitif doit être déposé fin novembre.

Dans une zone classée en calamité (c'est-à-dire avec une perte de fourrage supérieure à 30 % sur toute la durée du cycle), il faut que le taux de perte (voir encadré), de produits brut de l'exploitation, soit supérieur à 13 % pour que l'exploitation soit éligible.

Claude Raynaud, a souligné que «des exploitants agricoles ne comprennent pas la raison pour laquelle ils ne sont pas indemnisés. Pourquoi ? Ils n'ont pas la bonne production. Ce système pose des problèmes.» Le président de l'UDSEA a aussi demandé «de revenir à des fondamentaux», d'agir en sorte que les éleveurs puissent avoir des stocks de fourrage.

Des propos repris par Gérard Renard, qui a précisé que face à la sécheresse précoce cette année, «on se souvient de celle de 2003..., nous avons voulu faire appel à des fourrages extérieurs, nous avons anticipé. On le sait : nous sommes soumis aux aléas climatiques.» Le président de la Chambre d'agriculture a rappelé que ses services agissaient déjà, encore, et encore plus, pour faire en sorte que les éleveurs bénéficient des meilleurs conseils. Le but ? Travailler sur les conduites, différentes selon les secteurs, afin d'acquérir une autonomie fourragère. «Gérer c'est prévoir» a ajouté Gérard Renard, qui a relevé l'efficacité de l'opération de solidarité menée cette campagne par l'UDSEA, afin que les éleveurs puissent bénéficier de fourrages (acheminement de fourrages en provenance d'autres régions, mise en culture de dérobées dans le département).



10/11/2011

La forêt, les cerfs et autres prédateurs

Henri de Provençères, représentant la profession forestière, a remercié les agriculteurs, et à travers eux, les Chambres d'agriculture d'Auvergne, «une région modèle de coopération entre agriculteurs et forestiers. Nous les remercions pour leur implication dans le PPRDF» (Plan Pluriannuel régional de développement forestier).

Il a mis en avant une action à son sens «totalement injustifiée»: la réintroduction du cerf dans le département de la Loire : «cela me révolte ! On va encore accumuler des contraintes pour nous tous les ruraux. Pour les forestiers, car **les cerfs détruisent des arbres de 25 ans d'âge**, pour **les agriculteurs qui voient des génisses attaquées, des problèmes sanitaires...** Le cerf ne s'arrêtera pas «aux frontières de la Loire», une fois implanté, on ne peut plus réduire sa population, nous avons pour exemple ce qui se passe dans le Cantal.»

Ces informations ont suscité de vives réactions

Dominique Bafoil a témoigné qu'**en Sancy, «nous connaissons beaucoup de problèmes. Toutes les pâtures sont au printemps raclées par les cerfs.»**

Bruno Chaput, président de l'EDE (Etablissement départemental d'élevage), a cité des **témoignages d'éleveurs, victimes de blessures sur des génisses et des juments, dues aux cerfs. «On assiste aussi, à une réapparition de la tuberculose. On doit s'opposer à ce projet de réintroduction du cerf dans la Loire.»**

Ces échanges ont conduit des élus, à rappeler les dégâts provoqués par d'autres prédateurs, comme le sanglier. «On est en train de massacrer l'élevage» s'est insurgé Daniel Condat.

«C'est grave, les agriculteurs sont démoralisés». Daniel Bellaigues a illustré son propos en remarquant : **«il y a de plus en plus de sangliers, de cerfs.** Faut-il mettre en place une charte pour sauver les agriculteurs ???» Et de rappeler les prairies «dévastées par les rats taupiers. Le matériel et le fourrage en prennent un coup. Il faudrait éradiquer.»

Gérard Renard a répondu à cette dernière attente : «nous allons nous réinvestir sur ce dossier des rats taupiers, nous allons y travailler.»

En ce qui concerne la réintroduction du cerf dans la Loire, (les agriculteurs n'en veulent pas), le président de la Chambre d'agriculture, a déclaré : «nous soutenons pleinement les agriculteurs de la Loire, et je vous propose de voter la motion demandée par Henri de Provençères.»

Ce qui a été fait, **à l'unanimité des élus.**

(1) La deuxième partie de la session d'automne a permis de mesurer les actions menées par la Chambre d'agriculture et ses partenaires en matière d'installation et de transmission des exploitations agricoles. A lire la semaine prochaine dans l'Auvergne Agricole.